

**Intervention des États-Unis à la Plénière de l'AEP sur la coopération**  
**Vendredi 8 décembre 2023**  
**Beth Van Schaack**  
**Ambassadeur itinérant pour la Justice pénale mondiale**

Ambassadeur Alabrune et Ambassadeur Diome, je vous remercie de m'avoir invitée, cette année encore, à prendre la parole au cours de la Plénière sur la coopération, aux côtés des États Parties, des fonctionnaires de la CPI et des experts de la société civile.

Les États-Unis se réjouissent d'avoir l'occasion de participer à cette importante discussion sur la poursuite et les arrestations de fugitifs, qui demeurent l'un des plus grands défis auxquels la CPI est confrontée. Avec un plus grand nombre de fugitifs en cavale que de défendeurs dans le prétoire de La Haye, la lenteur du rythme des arrestations constitue un obstacle majeur pour la justice dans un certain nombre de pays de situation de la CPI. Dans ce domaine essentiel, la Cour compte sur la coopération des États et nous reconnaissons les contributions importantes de nombreux États ici présents aux efforts passés et actuels déployés en vue de l'arrestation de fugitifs. Cependant, il est clair qu'il reste beaucoup plus à faire et nous avons besoin à la fois d'un soutien politique et d'une assistance d'ordre pratique.

Les États-Unis maintiennent leur engagement de soutien des efforts de la CPI pour arrêter les fugitifs dans diverses situations. Au cours des deux dernières années, nous avons œuvré pour mettre à jour nos propres sources d'information afin d'apporter notre soutien à l'arrestation des fugitifs recherchés par la CPI et notamment le tristement célèbre chef de l'Armée de résistance du Seigneur, Joseph Kony qui est en fuite depuis trop longtemps.

Aux États-Unis, nous disposons d'un outil unique pour générer des informations complémentaires à l'appui des efforts visant à l'arrestation : le « Programme de récompenses concernant les crimes de guerre ». Ce programme nous permet d'offrir des récompenses allant jusqu'à 5 millions de dollars pour des informations conduisant à l'arrestation, au transfert ou à la condamnation de certains individus recherchés pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou génocide. Ce programme cherche à encourager les gens à apporter des informations pour aider à localiser des fugitifs afin qu'ils puissent répondre des accusations retenues contre eux. Le programme a été une véritable réussite. Depuis la création de cette autorité par le Congrès, nous avons versé plus de 8 millions de dollars en récompenses et apporté notre contribution dans plus de 20 affaires au niveau international.

À la CPI, Joseph Kony est visé par notre Programme de récompenses concernant les crimes de guerre depuis 2013 et nous avons redoublé d'efforts en matière de sensibilisation au cours de ces deux dernières années ce qui nous a déjà permis d'obtenir de précieuses informations. Nous continuons aussi d'évaluer plusieurs autres situations à la CPI dans lesquelles l'offre de récompenses pour l'arrestation des derniers fugitifs pourrait contribuer à faire avancer les efforts de la CPI et nous espérons annoncer d'autres désignations dans un proche avenir.

Cet impératif consistant à relever ce défi de manière collective, en particulier dans le contexte des tribunaux internationaux, a inspiré la tenue de l'événement en marge que nous avons co-présenté mercredi avec la France, l'Équateur et l'Afrique du Sud. Plusieurs sujets essentiels se sont dégagés de notre discussion avec les autorités internationales et nationales et les experts non gouvernementaux :

1. Premièrement, le travail de poursuite des fugitifs nécessite tout un éventail d'outils multidisciplinaires y compris des informations en open source glanées de l'empreinte numérique de la personne et des renseignements d'origine humaine. Plusieurs membres du panel ont souligné qu'il était important d'établir un profil complet du fugitif/de la fugitive et de ses acolytes et de recenser les éléments psychologiques, financiers et sociaux des modes de vie de la personne.
2. Deuxièmement, au niveau opérationnel, c'est à la fois un soutien politique de haut niveau et des efforts pratiques soutenus au jour le jour qui sont nécessaires.
3. Troisièmement, il est essentiel d'établir de solides relations de confiance avec les partenaires bilatéraux, multilatéraux et internationaux lorsque l'on a affaire à des crimes internationaux. Il est essentiel de mettre en place ces réseaux préalablement à une opération transnationale afin que les divers acteurs puissent agir rapidement et de façon coordonnée le moment venu.
4. Quatrièmement, les États doivent veiller à ce qu'un cadre juridique national approprié soit en place au préalable afin de permettre le déroulement des étapes nécessaires à l'arrestation et au transfert éventuel à la Cour. Il y a eu plusieurs occasions, y compris aux États-Unis quand on a trouvé une personne accusée de génocide vivant au Texas, quand des États ne disposaient pas du cadre juridique pour transférer une personne à un tribunal international, ce qui peut entraîner des retards et des problèmes juridiques.
5. Cinquièmement, la société civile et les acteurs privés ont la possibilité d'avoir accès à des sources d'information uniques qui peuvent ne pas être disponibles aux autorités nationales ou internationales, par exemple dans les diasporas ce qui peut générer des indices importants ou des preuves de liens. La mise en place de partenariats public-privé peut être fructueuse.
6. Enfin, il y a une part de chance dans ce travail : parfois des faits nouveaux mineurs peuvent soudainement ouvrir la voie à de grandes avancées, en particulier si les outils nécessaires, les autorités judiciaires et les réseaux sont déjà en place.

Comme je l'ai déclaré dans mon intervention au cours du débat général plus tôt cette semaine, les États-Unis sont en train de renforcer régulièrement notre coopération pratique avec la Cour dans divers domaines. Viennent s'ajouter à notre travail sur la poursuite des fugitifs d'autres types d'assistance pratique aux enquêtes et poursuites actuellement effectuées par la Cour, notamment en ce qui concerne les témoins vulnérables. Nous avons également convoqué des réunions entre la Cour, d'autres mécanismes de justice, des autorités nationales, la société civile et le secteur privé afin d'examiner les problèmes communs et imaginer et élaborer des solutions pratiques. Il y a eu récemment en particulier des ateliers sur des questions essentielles comme la protection et la réinstallation des témoins, la culture des témoins internes, la poursuite en justice des cybercrimes et la gestion de la cybersécurité. Nous attendons avec le plus grand intérêt de poursuivre ce travail tant avec les États Parties que non Parties ainsi que d'autres principales parties prenantes, sur ces questions de coopération et autres qui sont essentielles pour soutenir la justice en matière de crimes de masse.

Je vous remercie d'associer les États-Unis à cette discussion importante et opportune.